

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardeche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2010

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 19 février 2010 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Martine VERDEAUX, Mme Nathalie DHORMES, Mme Murielle BERTHELOT, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE, M. Jean-Claude VIDAL

Excusés : M. Fabrice THIERS, M. Patrick MOUNIER,

Absente : Mme Marie-Anne VIALATTE

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2009
- Délibération concernant l'adhésion de 2 communes au Syndicat Mixte d'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche
- Avenant à la convention d'entretien de l'éclairage public
- Demande de subvention exceptionnelle de l'association PPAM
- Délibération autorisant le Maire à signer les actes notariés de cession de terrain
- Divers

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DHORMES

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2009

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucunes remarques de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATION ECOLE DE MUSIQUE ET DANSE

Le Maire propose une délibération concernant l'adhésion des communes de Veaunes (Drôme) et Thorrenc au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche. Il s'agit d'une formalité administrative, le comité syndical et le Conseil général ayant déjà délibéré.

La délibération est prise à l'unanimité.

3 – AVENANT A LA CONVENTION SDE (ECLAIRAGE PUBLIC)

Il est proposé au conseil une délibération autorisant le Maire à signer un avenant à la convention en place depuis 2002 entre la commune et le Syndicat Départemental d'Electricité pour l'entretien de l'éclairage public.

Les ampoules à incandescence sont remplacées par des ampoules à sodium, plus écologiques et plus performantes, ce qui augmente le coût d'entretien. Cet avenant permet de répartir ces coûts sur plusieurs années.

La délibération est prise à l'unanimité.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association PPAM demande une subvention exceptionnelle de 500 € pour participation aux frais d'édition d'une brochure relatant l'exposition sur la Grande Guerre.

Jean-Claude VIDAL explique que suite au succès rencontré par cette exposition, l'association a décidé d'éditer une brochure destinée à la vente, en 250 exemplaires, pour un montant de 3.000 €.

Outre les subventions demandées au Conseil général, à l'ONAC, à la Région et à la commune de Pranles, le produit de la vente permettrait le remboursement des frais engagés par l'association.

Le conseil accepte d'allouer cette subvention à titre très exceptionnel, considérant que cette brochure véhicule et promeut l'image du patrimoine historique de la commune.

5 – DELIBERATION CONCERNANT DES ACTES DE CESSION DE TERRAIN

Une délibération est proposée pour autoriser le Maire à signer les actes de cession de trois petites parcelles qui avaient été cédées gratuitement lors de l'élargissement de la route des Faure et de la Sagnole.

Il s'agit des parcelles situées sur les terrains de M. André DELON, section N, parcelles 372 et 373, et de M. Gérard MARTEL, section N, parcelle 400.

La délibération est prise à l'unanimité.

6 – DIVERS

Demande de subvention SCP Athlétisme Privas

Suite à une demande émanant de l'association privadoise « SCP Athlétisme », le Conseil conserve la position de ne pas octroyer de subvention aux associations non domiciliées sur Pranles ou qui ne concernent pas les habitants de la commune.

Zone de manœuvre permanente

La préfecture demande l'attribution d'une zone de manœuvre permanente sur le département de l'Ardèche pour le 1er régiment de SPAHIS de Valence. Cette zone servirait aux manœuvres d'environ 6 engins et une vingtaine d'hommes.

La commune de Pranles figure sur la liste des communes concernées.

Congés maladie de la secrétaire de mairie

Hélène MOUNIER est en arrêt maladie depuis le 7 janvier 2010. Elle est remplacée par Olivier BARRATIER, et ce jusqu'au 7 mars 2010.

Les membres du Conseil lui souhaite un prompt rétablissement.

Pré-étude travaux Pont de Boyon

Le Maire présente au Conseil le plan de pré-étude concernant les travaux de sécurisation de la traversée du hameau de Pont de Boyon.

Il faudrait que la commune achète une parcelle afin d'y aménager un parking, permettant de dégager une voie souvent encombrée par des voitures stationnées qui empêchent les engins agricoles de passer. Le propriétaire du terrain serait d'accord pour le céder et attend

une proposition de prix. Le Maire propose de se renseigner sur les tarifs en vigueur auprès du service des domaines.

Matériel équipement du théâtre de verdure

Plusieurs devis concernant l'acquisition d'une sono et de matériel d'éclairage afin d'équiper le futur théâtre de verdure ont été demandés. Un professionnel du son, ancien habitant de la commune, a proposé de venir sur place tester du matériel afin d'aider les conseillers dans leur choix de matériel le mieux adapté, avec les conseils avisés d'un autre habitant de la commune qui travaille aussi dans ce domaine.

Travaux fibre optique à Alisse

Les travaux d'enfouissement de la fibre optique sur la route d'Alisse n'ont pas occasionné trop de dégâts. Le chantier est fini depuis 15 jours et l'entreprise prévoit de re-goudronner après la période de gel.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le 26 mars 2010 à 20h30.
La séance est levée à 22h45.